

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE43

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, Mme Untermaier, rapporteure thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 20 TER

- I. À l'alinéa 5, substituer au mot : « représentant » le mot : « membre ».
- II. En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 11, 17, 25, 29, 39, 46 et 52.
- III. À l'alinéa 22, substituer au mot : « deux » le mot : « trois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à faire référence à la présence, au sein du conseil d'administration ou de surveillance des sociétés monoprofessionnelles de professionnels du droit, d'un « membre » de la profession exerçant au sein de la société, plutôt qu'à un « représentant » de cette profession, car le professionnel en question n'est pas nécessairement investi d'un mandat de représentation (I et II) et rédactionnel (III).